

**Une voix:** S'ils n'en meurent pas.

**M. Clark (Rocky Mountain):** S'ils n'en meurent pas, sûrement—et leur chuchoter à l'oreille: «Madame, ou Monsieur, le ministre, il y a ici quelque chose que vous devriez examiner, quelque chose qui a l'air suspect, quelque chose à corriger, vous devriez invoquer les dispositions de la loi.» Faute de perception extra-sensorielle ou en l'absence de petits oiseaux, comment les ministres connaîtront-ils les dangers qui menacent le pays et exigent l'application de cette loi. Sinon, on ne voit pas comment ce bill, dont nous approuvons le principe, pourrait servir un jour à quelque chose.

● (1510)

**Une voix:** A moins de désastre.

**M. Clark (Rocky Mountain):** C'est là l'autre point, celui que nous devons éviter, à moins de désastre. Le danger très réel que pose ce bill, qui se présente comme un bill réformateur, c'est que nous ne pourrions le mettre en œuvre que lorsqu'il sera trop tard. En d'autres termes, ce bill ne servira que comme mesure curative, et non comme mesure préventive. Cela contrevient non seulement aux besoins du Canada qui sont d'avoir des lois préventives, mais aussi au principe même en vertu duquel le bill est proposé à la Chambre et en démontre la fausseté.

On nous a dit que le bill constituait une mesure préventive. On ne voit toutefois pas comment on peut nous assurer que ce travail de prévention se fera effectivement ou que ce bill soit vraiment autre chose qu'un cataplasme après un désastre. Il se peut que la chance fasse dans certains cas que le ministre de l'Environnement ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aient assez d'information à l'avance pour faire entrer en jeu les organismes dont le bill prévoit la création. Cela pourra arriver de temps en temps, mais nous ne pouvons certainement pas trouver satisfaisant un bill qui ne servira peut-être qu'occasionnellement. Les Canadiens exigent une garantie beaucoup plus sûre, et c'est précisément ce qui fait défaut dans le bill.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark (Rocky Mountain):** D'autres députés ont souligné au cours du débat qu'à notre époque d'invention et de changement, de 50 à 100 nouvelles substances apparaissent chaque année dans l'environnement. Comment le ministre va-t-il être alerté du danger que présente chacune de ces substances en ne comptant que sur les moyens prévus dans le bill? Attendra-t-il de voir tomber les petits oiseaux ou, plus grave encore, de voir se produire un désastre dont il aura à répondre?

Le bill présente d'autres faiblesses et je compte en parler. La plus grande, c'est qu'il se peut qu'il ne soit jamais appliqué tel quel, car il ne comporte aucun dispositif de déclenchement. Il n'existe aucun moyen qui garantisse qu'un ministre de la Couronne pourra être mis au courant de faits qui déclencheront l'application de ce bill. Si, à cause même de sa forme et de son contenu, le bill risque de ne jamais être appliqué, c'est qu'il est assez mauvais et qu'il doit être considérablement modifié par la Chambre.

Le bill n'est pas de caractère préventif. J'insiste là-dessus parce que le ministre, son secrétaire parlementaire et d'autres personnes ont dit à la Chambre comme à l'extérieur que ce bill représente un changement important; d'après eux, on se bornait, par le passé, à réparer les dommages après coup, tandis que ce bill met l'accent sur la

#### *Santé et environnement—Loi*

prévention, on essaie de prévoir les problèmes et de les résoudre avant même qu'ils ne se posent.

Comme je l'ai souligné, le vice fondamental de ce bill c'est qu'il ne prévoit aucun avertissement sûr et prompt pour le ministre. Il n'est donc pas une mesure préventive. Le qualifier ainsi c'est vouloir se leurrer. Essentiellement, il ne commence à s'appliquer qu'une fois que le danger existe.

Bon nombre d'entre nous connaissons l'emploi du terme «prévention». Nous avons entendu parler de l'aide sociale de prévention, du travail de prévention des forces policières. L'aide sociale de prévention doit parer aux besoins. Le travail de prévention des forces policières doit empêcher le crime avant qu'il ne se commette.

Le bill donne l'impression d'instituer ce que je qualifie de service des griefs. Si le ministre dirigeait une force policière, elle se contenterait d'entendre les griefs. Elle ne se préoccuperait pas d'exiger qu'on lui fournisse des renseignements établissant l'existence d'un problème qui requiert de la prévention. Elle attendrait les griefs. Cela ne suffit pas à une époque comme la nôtre, dans un bill de ce genre et à l'égard d'un domaine comme l'environnement canadien. Quels que soient les autres objectifs que pourrait poursuivre ce bill, il ne représente pas une mesure préventive.

Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a proposé une solution très intelligente à cette lacune fondamentale qu'accuse le bill à l'étude. Cette solution est d'obliger les fabricants à déposer régulièrement des renseignements sur les nouveaux produits ou les nouveaux projets qu'ils envisagent et qui pourraient créer le genre de danger que nous prévoyons et sur lesquels porte le bill. Si cette suggestion était retenue, le gouvernement aurait des motifs de soupçonner le danger et des preuves qui permettraient de mettre en branle le mécanisme que nous établissons dans cette loi.

Comme le député de Vancouver-Sud et d'autres l'ont souligné, il existe un précédent qui autorise à exiger des rapports réguliers. Il a été établi dans la loi sur les produits antiparasitaires, que la Chambre et le comité saisi de ce bill devraient étudier très attentivement afin que ce bill soit à la hauteur de la publicité qui l'entoure et devienne un outil de prévention et non simplement un correctif.

La proposition du député de Vancouver-Sud causerait certaines difficultés aux fabricants, mais pas bien graves, selon moi. Dans un domaine aussi important que l'environnement, nous ne devons pas renoncer à faire ce qui doit être fait simplement parce que les mesures qui s'imposent pourraient incommoder certains fabricants. Si nous nous laissons arrêter par de telles considérations, nous ne ferions rien pour l'environnement. Je crains qu'en ce qui concerne le bill, nous ne risquions de faire à peu près rien, à moins d'accepter la suggestion du député de Vancouver-Sud.

Je voudrais m'arrêter un moment aux difficultés que pourraient éprouver certains fabricants. Le ministre a affirmé dans son discours que certains avaient déjà fait des démarches auprès de son ministère pour le tenir au courant de leurs réalisations. Autrement dit, ils lui fournissent l'information qui pourrait mettre en branle le mécanisme prévu dans la mesure. Cependant, les bonnes dispositions de certains ne se retrouvent peut-être pas chez tous. Ceux qui ne fournissent pas spontanément ces renseignements sont sans doute justement ceux qui devraient le faire.